



Prix des Nations Unies pour le Service Public 2017

Règles et procédures de soumission de candidature

Le Prix des Nations Unies pour le Service Public 2017 reconnaît l'excellence dans le service public à l'échelle mondiale. Ayant été créé en 2003 pour promouvoir et encourager l'innovation dans la prestation des services publics à travers le monde, le Prix a été revu en 2016 pour l'harmoniser avec la mise en œuvre du [Programme de développement durable à l'horizon 2030 \(Programme 2030\) articulé autour des Objectifs de développement durable \(ODD\)](#).¹

Le Prix des Nations Unies pour le Service Public est organisé et géré par la Division de l'administration publique et de la gestion du développement (DPADM, *sigle en anglais*) du Département des affaires économiques et sociales (DAES) des Nations Unies.

L'OBJECTIF

L'objectif du Prix des Nations Unies pour le Service Public 2017 est de promouvoir et de récompenser l'innovation et l'excellence dans le secteur public en soutien à la réalisation des ODD ainsi que le principe central du Programme 2030 "de ne laisser personne sur le côté". En prenant en compte les différents niveaux de développement des pays, le Prix reflète la valeur universelle des ODD.

Le Prix des Nations Unies pour le Service Public 2017 organise un concours annuel à l'échelle mondiale afin de promouvoir le rôle, le professionnalisme, et la visibilité du secteur public, avec l'objectif de:

- Souligner l'innovation en gouvernance;
- Récompenser l'excellence dans le secteur public;
- Motiver les fonctionnaires pour promouvoir d'avantage l'innovation;
- Améliorer le professionnalisme dans le service public;
- Valoriser l'image du service public; et
- Recueillir et diffuser les meilleures pratiques en vue de leur transposition éventuelle.

LE MANDAT

Le Prix du service public des Nations Unies a été créé dans le cadre de la résolution de 2002 du Conseil économique et social des Nations Unies, entérinant par la même la recommandation du Groupe d'experts chargé d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies (E/RES/2001/45). Le Conseil a demandé "d'établir la Journée des Nations Unies pour le service public pour la célébration de la valeur et de la vertu du service public pour la communauté, à l'échelle locale, nationale et internationale par l'intermédiaire d'un Prix décerné par le Secrétaire Général en reconnaissance des contributions apportées au renforcement du rôle, du prestige et de la visibilité du service public".

L'importance du Prix a été réitérée par l'Assemblée Générale dans sa résolution A/RES/69/327, priant ainsi "le Secrétaire Général de continuer à aider, en particulier, les pays en voie de développement et à leurs demandes, à renforcer les institutions et les services publics pour le développement durable, ..., y compris dans le cadre de la Journée des Nations Unies pour le service public, le Prix du service public des Nations Unies et le réseau d'administration publique des Nations Unies... ". En 2016, le Conseil économique et social a de nouveau prié le Secrétaire Général de continuer à mettre le Prix du service public des Nations Unies au service de la promotion et du soutien de l'innovation et de l'excellence dans le domaine du service public en vue du développement durable (Résolution E/Res/2016/26).

LE PRIX

Le Prix est décerné le 23 juin, journée officielle désignée par l'Assemblée Générale en tant que [Journée des Nations Unies pour le service public](#) afin de "célébrer les valeurs et les vertus du service public pour la communauté" (A/RES/57/277). Dans sa résolution 57/277, l'Assemblée Générale encourage les Etats membres à organiser des activités spéciales ce jour-là pour souligner la contribution du service public au processus de développement.

La cérémonie de la remise du Prix du service public des Nations Unies fait partie du Forum des Nations Unies pour le service public qui a lieu dans de différentes régions du monde. En 2017, le Forum se tiendra à La Haye, Royaume des Pays-Bas. Pour plus d'information à propos du Forum, veuillez visiter le [site internet de DPADM](#).

De manière à assurer des conditions de concurrence équitables pour tous les candidats des différents pays, les gagnants sont sélectionnés selon les groupes régionaux des Nations Unies:

- Afrique
- Asie-Pacifique
- Europe orientale
- Amérique latine et Caraïbes
- Europe occidentale et autres Etats

LES CATÉGORIES

Le Prix du service public des Nations Unies de 2017 sera remis aux institutions publiques qui se seront distinguées dans l'une des trois catégories suivantes :

1. Atteindre les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables en encourageant les services publics inclusifs ainsi que la participation
2. Promouvoir la transparence, la responsabilité et l'intégrité dans le service public
3. Faire preuve d'excellence et d'innovation dans les services de santé

L'intérêt d'aboutir à l'égalité des sexes et à une prestation de service sensibilisée aux questions de genre sont intégrées et évaluées dans chacune des trois catégories. Les deux premières catégories concernent les principes fondamentaux des ODD et la troisième catégorie vise à atteindre un objectif de développement durable spécifique – celui de la santé, en 2017. Ce dernier sera examiné au Forum politique de haut niveau sur le développement durable en juillet 2017. Les critères des catégories mentionnées ci-dessus sont inclus dans l'Annexe II.

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Le concours est ouvert à toutes les institutions du secteur public au niveau local et national des Etats membres de l'Organisation des Nations Unies. Dans le cas de partenariats innovants, le candidat doit être une institution du secteur public;
- Les nominations peuvent être soumises par les candidats ou un tiers. Les candidatures doivent être soumises par le biais d'une organisation;
- L'initiative doit être innovatrice et pertinente à l'une des catégories du Prix du service public des Nations Unies.¹;

¹ La catégorie dans laquelle une candidature a été déposée ne peut être changée une fois que cette dernière est soumise, même s'il s'avère plus tard que l'initiative en question ne s'applique pas à la catégorie choisie. Les parties proposant des nominations sont ainsi invitées à prêter une attention particulière aux critères de différentes catégories en soumettant leur candidature.

- L'initiative doit avoir été mise en place pendant au moins deux ans tout en ayant un impact manifeste et bien documenté sur la période correspondante;
- La candidature doit être accompagnée de toutes les pièces justificatives requises;
- Le formulaire d'inscription doit être dûment rempli;
- L'initiative ne doit pas avoir déjà reçu de Prix de service public.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

- Harmonisation avec les principes du Programme 2030.** L'initiative doit viser l'amélioration de la vie des populations tout en veillant à répondre à leurs besoins. Elle doit rehausser la contribution des services publics à la réalisation des ODD et doit profiter aux plus pauvres et aux plus vulnérables. Elle doit en outre améliorer l'égalité des sexes.
- Importance :** L'initiative doit exercer des effets positifs sur de larges groupes de population et aborder une thématique cruciale portant sur l'intérêt public dans le contexte d'une région ou d'un pays donné.
- Innovation :** L'initiative doit présenter une idée innovatrice, une approche entièrement nouvelle ou une politique originelle en son genre pour la réalisation des ODD ou pour résoudre un problème d'intérêt public dans le contexte d'une région ou d'un pays donné.
- Possibilité de transfère :** L'initiative s'avère adaptable à d'autres contextes (par exemple, villes, pays ou régions) présentant des preuves qu'elle a inspiré des innovations similaires dans d'autres institutions du secteur public d'un pays, d'une région et/ou à l'échelle mondiale.
- Durabilité :** L'initiative doit pouvoir endure et exercer un impact positif sur les futures générations
- Impact :** L'initiative doit être retenue à l'issue d'une évaluation formelle démontrant ainsi un impact positif sur l'amélioration de la vie des gens.
- Parties prenantes :** L'initiative doit, dans la mesure du possible, faire preuve de sa capacité d'engager des acteurs de façon active.

LES PROCÉDURES DE CANDIDATURE

Qui peut nominer? Les institutions du secteur public (comme les Ministères, les autorités, agences et départements gouvernementaux, les gouvernements locaux), les écoles d'administration publique, les institutions des Nations Unies (uniquement en ce qui concerne les initiatives qui n'ont pas été retenues), les universités, les organisations non-gouvernementales et le secteur privé.

Qui peut être nommé? Toute organisation publique des Etats membres de l'Organisation des Nations Unies au niveau national / provincial / régional ainsi qu'au niveau local / municipal ou au niveau de la ville de tous les États membres des Nations Unies, peut être désignée comme candidat. Dans le cas des partenariats public-privé, le candidat principal doit être une organisation du secteur public.

Comment proposer une nomination? Les demandes de candidature doivent être soumises uniquement en remplissant le formulaire de candidature disponible sur le site de DPADM/UNDESA. Avant d'accéder au formulaire de candidature en ligne, vous devez répondre à certaines questions de sélection afin de s'assurer que les critères d'admissibilité sont respectés. Si vous rencontrez des difficultés pour accéder au formulaire de candidature en ligne, veuillez contacter les Nations Unies en envoyant un email à UNPSA2017@un.org ou par téléphone au +1(917)367.3004

Les demandes de candidature en ligne peuvent être effectuées dans l'une des six langues officielles des Nations Unies (l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français ou le russe). Toutefois et dans la mesure du possible, il serait préférable que les nominations soient soumises dans l'une des langues de travail des

Nations Unies, qui sont l'anglais et le français. Les candidatures faites dans d'autres langues que toutes celles indiquées ci-dessus seront disqualifiées.

Le formulaire de candidature en ligne doit être complété entièrement, tous les champs requis devant être dûment remplis. Si les champs se rapportant à la description de l'initiative "sommaire", "période", "historique" sont laissés vides ou la réponse fournie ne correspond pas directement à la question, l'initiative ne sera pas évaluée.

NOTE: Vous êtes encouragés à préparer vos réponses d'abord sur un document Word puis à les copier dans les champs de la base de données car le système s'arrête automatiquement au bout de quelques minutes. Les champs ne doivent pas dépasser les limites de caractères indiquées par la question correspondante conformément au formulaire de candidature. Les caractères au-delà de la limite ne seront pas pris en compte par les évaluateurs.

Quels sont les documents à fournir?

(1) Un minimum de deux et un maximum de trois pièces justificatives: Les pièces justificatives consistent en toute sorte de documents (plans de mise en œuvre, évaluations et rapports d'audit, résultats des enquêtes conduites auprès des clients/citoyens, livres, liens vers vidéos, journaux, articles, etc.) que l'institution remplissant le formulaire souhaiterait déposer afin de justifier et renforcer sa candidature.

(2) Deux lettres de référence: Outre les documents susmentionnés, deux lettres de référence sont requises. Une lettre de référence est une lettre rédigée par une tierce personne (autre que l'institution déposant la candidature). Elle indique les aspects les plus importants acquis suite à la mise en œuvre de l'initiative soumise à l'examen et précise les raisons pour lesquelles l'initiative et/ou l'institution mérite un prix.

Les institutions sont priées de télécharger en ligne les documents pertinents ci-dessus mentionnés. Les initiatives dépourvues de documents supplémentaires seront disqualifiées. L'initiative doit démontrer et documenter son impact, y compris par le biais des résultats de différentes évaluations.

Note : Une fois que le formulaire de mise en candidature est soumis en ligne, vous recevrez un courriel avec toutes les informations pour télécharger les documents justificatifs. Veuillez-vous assurer que vous téléchargez vos documents justificatifs avant le 17 mars 2017 à minuit heure de New York. Les candidatures sans pièces justificatives ne seront pas évaluées.

De multiples initiatives peuvent être soumises de la part de chaque pays. Toutefois, une seule initiative par pays peut remporter un prix.

LE PROCESSUS D'ÉVALUATION

Le procédé d'évaluation comprend plusieurs étapes, incluant une équipe d'évaluation au sein de "UNPSA (*sigle en anglais*)" et un sous-comité du Comité d'experts de l'administration publique (CEPA, *sigle en anglais*)² des Nations Unies qui soumet les initiatives retenues au Secrétaire Général des Nations Unies. Chaque initiative est évaluée en tenant compte du contexte de la région ou du pays donné. L'équipe d'évaluation filtre et présélectionne les candidatures en ligne suivant des critères de sélection (voir Annexe II). Les initiatives présélectionnées sont soumises à un processus de vérification et de validité afin d'assurer la concordance entre les documents de candidature et les données sur le terrain.

Le procédé d'évaluation est strictement basé sur les activités et l'impact de la dite initiative et non pas sur d'autres initiatives soumises par l'institution candidate. Si la validation préliminaire d'un cas spécifique fait apparaître certaines interrogations comme par exemple, une mauvaise gestion, le cas sera disqualifié.

² CEPA (sigle en anglais) est un organe du Conseil économique et social des Nations Unies.

QUI REÇOIT LE PRIX?

Le Prix ne peut être décerné qu'aux institutions du secteur public ayant la responsabilité des initiatives mises en candidature. Les organismes de mise en œuvre ne sont pas qualifiés pour recevoir le Prix même s'ils sont impliqués dans la mise en œuvre à titre de consultant.

Le prix est décerné à l'initiative et à l'institution responsable de la mise en œuvre de cette initiative, et non pas à l'individu qui a débuté ou a exécuté l'initiative. Le Prix n'est pas à titre personnel.

Dans le cas des partenariats public-privé, le Prix est décerné à l'institution du secteur public.

LA DISQUALIFICATION DES CANDIDATURES

Les institutions seront disqualifiées du processus d'évaluation pour les raisons suivantes:

- Non-respect des règles de soumission de candidature;
- conflit d'intérêt et non-respect du processus;
- présentation d'informations et de pièce justificatives fausses et/ou trompeuses;
- incapacité ou refus de fournir des documentations suffisantes pour l'évaluation de l'initiative;
- comportement non conforme aux règles déontologiques, y compris pression abusive sur tout individu impliqué dans le processus d'évaluation et de sélection.

LA RÉVOCATION DU PRIX

Si le non-respect des règles du Prix du service public des Nations Unies de la part d'une institution est établi, le prix peut être révoqué à tout moment sur les conseils du sous-comité de CEPA au Secrétaire Général.

Annexe I: Les groupes régionaux du Prix du service public des Nations Unies

Afrique		
Afrique du Sud	Guinée	République démocratique du Congo
Algérie	Guinée-Bissau	République Unie de Tanzanie
Angola	Guinée équatoriale	Rwanda
Bénin	Kenya	Sao Tomé-et-Principe
Botswana	Lesotho	Sénégal
Burkina Faso	Libéria	Seychelles
Burundi	Libye	Sierra Leone
Cabo Verde	Madagascar	Somalie
Cameroun	Malawi	Soudan
Comores	Mali	Soudan du Sud
Congo	Maroc	Swaziland
Côte d'Ivoire	Maurice	Tchad
Djibouti	Mauritanie	Togo
Égypte	Mozambique	Tunisie
Érythrée	Namibie	Zambie
Éthiopie	Niger	Zimbabwe
Gabon	Nigéria	
Gambie	Ouganda	
Ghana	République centrafricaine	

Asie-Pacifique		
Afghanistan	Kazakhstan	République arabe syrienne
Arabie saoudite	Kirghizistan	République de Corée
Bahreïn	Koweït	République démocratique populaire de Corée
Bangladesh	Liban	République démocratique populaire lao
Bhoutan	Malaisie	Samoa
Brunéi Darussalam	Maldives	Singapour
Cambodge	Micronésie (États fédérés de)	Sri Lanka
Chine	Mongolie	Tadjikistan
Chypre	Myanmar	Thaïlande
Émirats arabes unis	Nauru	Timor-Leste
Fidji	Népal	Tonga
Îles Marshall	Oman	Turkménistan
Îles Salomon	Ouzbékistan	Turquie
Inde	Pakistan	Tuvalu
Indonésie	Palaos	Vanuatu
Iran (République islamique d')	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Viet Nam
Iraq	Philippines	Yémen
Japon	Qatar	
Jordanie		

Europe orientale

Albanie	Ex-République yougoslave de Macédoine	Pologne
Arménie	Fédération de Russie	République de Moldova
Azerbaïdjan	Géorgie	République tchèque
Bélarus	Hongrie	Roumanie
Bosnie-Herzégovine	Lettonie	Serbie
Bulgarie	Lituanie	Slovaquie
Croatie	Monténégro	Slovénie
Estonie		Ukraine

Amérique latine et Caraïbes

Antigua-et-Barbuda	Dominique	Panama
Argentine	El Salvador	Paraguay
Bahamas	Équateur	Pérou
Barbade	Grenade	République dominicaine
Belize	Guatemala	Sainte-Lucie
Bolivie (État plurinational de)	Guyana	Saint-Kitts-et-Nevis
Brésil	Haïti	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Chili	Honduras	Suriname
Colombie	Jamaïque	Trinité-et-Tobago
Costa Rica	Mexique	Uruguay
Cuba	Nicaragua	Venezuela (République bolivarienne du)

Europe occidentale et autres états

Allemagne	France	Norvège
Andorre	Grèce	Nouvelle-Zélande
Australie	Irlande	Pays-Bas
Autriche	Islande	Portugal
Belgique	Israël	Royaume-Uni
Canada	Italie	Saint-Marin
Danemark	Liechtenstein	Suède
Espagne	Luxembourg	Suisse
États-Unis d'Amérique	Malte	Turquie*
Finlande	Monaco	

La Turquie, participe pleinement au Groupe des États d'Europe occidentale et autres États (« WEOG, sigle en anglais ») ainsi qu'au Groupe Asie-Pacifique, mais à des fins électorales, n'est considéré que comme membre du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États (WEOG).

Annexe II. Les catégories et leurs critères d'évaluation

Lors de l'évaluation de chaque cas, une série de questions a été créée afin de déterminer si l'initiative satisfait certains ou tous les critères de la catégorie. Pour plus d'informations sur les critères de chaque catégorie, veuillez voir ci-dessous.

Catégorie 1 - Atteindre les plus pauvres et les plus vulnérables grâce à la participation et aux services inclusifs

Cette catégorie vise à récompenser les initiatives ayant amélioré la possibilité des personnes les plus défavorisées à accéder aux services publics et à réaliser les Objectifs de développement durable. Les personnes les plus défavorisées comprennent généralement les personnes en situation d'handicap et de précarité, les migrants, les populations autochtones, les enfants et les jeunes, en particulier celles en situation de vulnérabilité, les personnes âgées, les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur d'un pays, celles en situation de pauvreté extrême ou d'indigence ainsi que d'autres suivant le contexte du pays ou de la région.

Instaure une idée, une politique, une pratique ou une structure innovante

- Présente une idée, une politique, une pratique ou une structure innovante, nouvelle et unique, dans le contexte d'une région ou d'un pays donné, afin d'atteindre les plus pauvres et les plus vulnérables et faire progresser les ODD.

Permet aux plus pauvres et aux plus vulnérables d'accéder aux services de qualité

- Accroît l'accès des plus pauvres et des plus vulnérables à des services publics tout à la fois de qualité et abordables. Cela peut se faire notamment en s'attaquant aux obstacles qui entravent l'accès de ces personnes aux services publics tels que la géographie, le revenu ou toute autre identité sociale ou économique, les questions de sécurité, le fardeau des soins, la mobilité, la discrimination liée au sexe, l'âge, la race ou l'origine ethnique et tout autre facteur en fonction du contexte local, national ou régional. Cela peut aussi inclure l'introduction de nouvelles approches pour la prestation de services ou la revendication de droits et l'obtention de prestations, de sorte que les plus pauvres et les plus vulnérables peuvent y accéder plus facilement.

Encourage la participation des plus pauvres et plus vulnérables

- Met en place des mécanismes participatifs et consultatifs pour permettre aux plus pauvres et plus vulnérables (y compris à ceux qui les représentent ou les aident) d'exprimer leurs besoins et demandes ainsi que de participer à l'élaboration des réponses ou à la prestation de services publics.
- Entrepren des mesures et des services qui permettent aux plus pauvres et plus vulnérables d'atteindre les ODD dans divers domaines, comme par exemple, des mesures leur permettant d'obtenir une identité juridique ou accès au crédit ou à d'autres ressources.

Encourage la transparence dans la prestation de services publics

- Crée des mécanismes pour s'assurer que les plus pauvres et plus vulnérables (ainsi que ceux qui les représentent ou les aident), puissent facilement obtenir des informations sur les services publics – en particulier les services liés aux ODD - ainsi que sur leurs propres droits et ce à quoi ils peuvent légitimement prétendre.
- Permet aux plus pauvres et plus vulnérables (ainsi qu'à ceux qui les représentent et les aident) d'observer, de suivre et d'analyser la prise de décisions du gouvernement, des politiques et de la prestation de services publics.

Encourage la responsabilité dans la prestation de services publics aux plus pauvres et plus vulnérables

- Crée des mécanismes renforçant les capacités des plus pauvres et plus vulnérables (ainsi que les personnes ou organisations qui les représentent ou les aident) à responsabiliser le gouvernement sur la prestation de services publics.

Cela peut inclure des mécanismes leur permettant de fournir des commentaires sur la pertinence ou la qualité des services publics; signaler tout acte fautif; entreprendre des enquêtes; déposer des plaintes ou de demander une indemnisation le cas échéant.

- Met en place des mécanismes garantissant que les fonctionnaires publics sont informés des besoins particuliers des plus pauvres et plus vulnérables, qu'ils sont formés et équipés pour subvenir à ces besoins et qu'ils sont tenus de rendre des comptes lorsque ces besoins sont ignorés ou lorsque les droits des plus pauvres et plus vulnérables ne sont pas protégés.

Encourage l'égalité des sexes dans la prestation de service publics

- Met en place des mesures spéciales, adapte les services publics et développe de nouveaux services pour veiller à ce que les femmes bénéficient également des mesures susmentionnées et que leurs besoins soient pris en compte.

Catégorie 2 – Promouvoir la transparence, la responsabilité et l'intégrité dans le secteur public

Présente une idée / une politique / une pratique / ou une structure innovatrice

- Présente une idée, une politique, une pratique ou une structure innovatrice mais aussi, résolument nouvelle et unique dans le contexte d'une région ou d'un pays donné, afin d'assurer un service public transparent, inclusif, responsable et respectueux de l'intégrité.

Soutient l'intégrité et la lutte contre la corruption

- Présente et met en œuvre de nouveaux moyens ou mécanismes de renforcement de l'intégrité dans le service public, y compris en transformant les mentalités et la culture organisationnelle.
- Présente de nouveaux moyens de lutte contre la corruption dans les institutions publiques et dans la prestation de services publics.

Accroît la transparence et l'accès des personnes à l'information et la transparence

- Établit de nouveaux mécanismes pour assurer l'accès à l'information sur le service public et sur le travail du secteur public et permet que cette information soit plus compréhensible et facile d'accès.
- Crée de nouveaux mécanismes permettant aux populations de demander plus facilement des comptes au gouvernement sur la prestation de services publics. Cela peut inclure des mécanismes leur permettant de faire des commentaires sur la pertinence ou la qualité des services publics; signaler tout acte fautif; entreprendre des enquêtes; déposer des plaintes ou demander une indemnisation le cas échéant.

Encourage l'égalité des sexes dans le secteur public

- Met en place des mécanismes ou des mesures spéciales permettant aux femmes d'accéder, sur un même pied d'égalité, à l'information et leur permettant également de pouvoir demander des comptes au gouvernement.
- Met en place des mécanismes garantissant la responsabilité des services publics quant à l'égalité des sexes.

Catégorie 3 – Innovation et excellence dans la prestation des services de santé

Nouveauté : Présente une idée / une politique / une pratique ou une structure innovatrice

- Présente une idée, une politique, une pratique ou une structure innovatrice et distinctement nouvelle et unique dans le contexte d'un pays ou d'une région donné, et favorisant l'innovation et l'excellence dans la prestation des services de santé, augmentant l'accès et améliorant l'impact des services de santé et/ou transformant la façon dont les institutions fournissent des services de santé.

Favorise les progrès pour atteindre les objectifs du développement durable (ODD) en matière de santé

- Met en place de nouvelles mesures politiques, des arrangements institutionnels, des approches, des produits, des outils ou technologies pour: a) améliorer l'accès à des services de santé essentiels de qualité ainsi que l'accès à des médicaments et vaccins indispensables, sûrs, efficaces, de qualité et abordables pour tous ou en améliorant la protection contre les risques financiers, ou b) améliorer la santé maternelle et réduire la mortalité maternelle, ou c) améliorer la santé des enfants et des nouveau-nés ou mettre fin aux décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, ou (d) encourager la réponse à une dimension spécifique de la santé et du bien-être, comme par exemple en combattant les maladies ou les épidémies.

Augmente l'efficacité de la prestation de services de santé

- Établit des mécanismes afin d'accroître l'efficacité de la prestation de services et de bénéfices de santé.
- Par exemple, accélère le traitement des demandes ou des réclamations concernant les avantages médicaux, réduit le nombre de procédures et de documents nécessaires pour bénéficier des services de santé ou réduit le coût de certains services médicaux ou procédures de santé tout en maintenant ou augmentant la qualité de la prestation de service.

Améliore la qualité des services de santé et leur réactivité aux besoins des personnes

- Établit des mécanismes ou adopte de nouvelles approches pour améliorer la qualité des services de santé.
- Trouve des façons de rendre les services de santé plus pertinents et plus adaptés aux besoins des gens, par exemple en répondant aux nouveaux besoins de santé ou en lançant de nouvelles approches afin de mieux répondre aux besoins spécifiques.
- Engage les populations dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de la prestation des services de santé.

Améliore l'accès et l'équité afin d'atteindre les plus pauvres et les plus vulnérables

- Présente des approches ou des mécanismes offrant des services de santé aux plus pauvres et plus vulnérables ainsi qu'aux personnes demeurant dans les lieux les plus éloignés. Cela peut se faire par exemple en utilisant des technologies de l'information et de la communication ou d'autres mesures pour fournir des services de santé à temps ainsi que des manières qui conviennent davantage aux plus pauvres et plus vulnérables
- Lutte contre la discrimination dans l'accès aux services de santé.

Astérix :

L'initiative peut notamment viser à lutter contre les épidémies de sida, de tuberculose, de paludisme et de maladies tropicales négligées, de l'hépatite, des maladies hydriques et d'autres maladies transmissibles (cible 3.3); peut aussi réduire la mortalité prématurée causée par les maladies non transmissibles, promouvoir la santé mentale et le bien-être (cible 3.4); prévenir et traiter la toxicomanie (cible 3.5); réduire le nombre d'accidents de la route (cible 3.6); assurer l'accès universel aux services de santé en matière de sexualité et de procréation (cible 3.7); réduire le nombre de décès et de maladies causés par des produits chimiques dangereux ainsi que la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et des sols (cible 3.9); appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments pour les maladies transmissibles et non transmissibles touchant principalement les pays en voie de développement; fournir un accès à des médicaments et vaccins essentiels abordables (cible 3.b); renforcer la lutte contre le tabac (cible/Moyen de mise en œuvre 3.a); ou renforcer la capacité de tous les pays, en particulier les pays en voie de développement, par rapport aux systèmes d'alerte précoce, de prévention et de gestion de risques sanitaires au niveau national et international (cible 3.d).

Cible 3.1 et 3.2

Cible 2.2

Ceux plus susceptibles d'être laissés de côté incluent plus généralement les personnes en situation d'handicap, les migrants, les réfugiés, les femmes, les autochtones, les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation de pauvreté et d'autres personnes en fonction du pays ou du contexte régional.

Annexe III. Objectifs de développement durable

- Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.
- Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.
- Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.
- Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
- Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.
- Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.
- Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.
- Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.
- Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.
- Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.
- Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables.
- Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.*
- Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.
- Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.
- Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.
- Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

* Étant entendu que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le principal mécanisme international intergouvernemental de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques.

Annexe IV. Formulaire de nomination en ligne

A. Analyse du Problème (5 pourcent de la note finale)

1. Quel était le problème avant la mise en œuvre de l'initiative?

Décrivez en moins de 500 mots la situation avant la mise en œuvre de l'initiative et expliquez pourquoi une solution innovatrice a dû s'imposer. Quels problèmes et questions majeurs ont dû être abordés et était-ce d'intérêt public et/ou était-ce destiné à un large groupe de personnes? Quels groupes³ ou catégories sociales ont été touchés par conséquent et comment?

B. Solution et approches innovatrices (25 pourcent de la note finale)

2. Quelle était la solution?

Décrivez l'initiative en trois phrases

3. Comment l'initiative a-t-elle résolu le problème et amélioré la vie du peuple?

En moins de 600 mots, résumez la façon dont l'initiative a résolu le problème tout en contribuant à l'amélioration du bien-être des peuples, y compris des plus pauvres et des plus vulnérables? Votre réponse doit inclure la description de la stratégie, les objectifs principaux et les publics cibles.

4. Dans quelles mesures l'initiative a-t-elle été créative et innovatrice?

En moins de 200 mots, illustrez ce qui rend cette initiative unique et comment celle-ci a approché le problème d'une manière nouvelle et différente. Enumérez les approches créatives et innovatrices qui ont contribué au succès de l'initiative.

C. Mise en œuvre (30 pourcent de la note finale)

5. Qui était en charge de la mise en œuvre de l'initiative et quel est la taille de la population touchée par cette initiative?

En 300 mots ou moins, décrivez l'organisation en charge de l'administration du programme et le nombre de personnes en ayant bénéficié.

6. Comment la stratégie a-t-elle été mise en œuvre et quelles ressources ont été mobilisées?

³ Par exemple, les foyers ayant des caractéristiques spécifiques, les personnes vivant dans les villes ou les zones rurales, les pauvres, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les populations autochtones, les réfugiés, les personnes déplacées ou les migrants, les personnes vivant avec le VIH / SIDA, ou les autres personnes ou les catégories de la population selon le pays ou le contexte régional.

En moins de 600 mots, décrivez les éléments de l'approche et du plan d'action développés pour la mise en œuvre de la stratégie, y compris les mesures clés et les étapes, les activités principales, la supervision, le suivi et l'évaluation ainsi que la chronologie. Spécifiez les coûts accrus par rapport à cette initiative dans les domaines financiers, techniques et en ressources humaines. Comment le projet a-t-il été financé et quelles sont les parties et personnes ayant contribué à son financement?

7. Quels étaient les acteurs prenants impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative?

En moins de 300 mots, précisez qui a contribué à l'élaboration et/ou la mise en œuvre de l'initiative, y compris les fonctionnaires, les institutions publiques, les organisations, les citoyens, les ONGs, le secteur privé, etc...

8. Quels ont été les résultats les plus significatifs et pourquoi l'initiative a-t-elle été effective?

En moins de 400 mots, énumérez au maximum cinq résultats concrets illustrant le succès de l'initiative et le rôle que cette dernière a joué pour avancer les ODD.

9. Quels ont été les principaux obstacles rencontrés et comment ont-ils été surmontés?

En moins de 300 mots, décrivez les problèmes principaux rencontrés lors de la mise en œuvre de l'initiative en question et comment ces problèmes ont été résolus.

D. Importance, impacte et durabilité (40 pourcent de la note finale)

10. Quels ont été les avantages clés de cette initiative sur le public?

En 500 mots ou moins, décrivez l'impact de cette initiative. Donnez des exemples concrets sur la façon dont l'initiative a fait une différence dans la prestation et l'impact au niveau des services publics. Décrivez comment l'amélioration des services publics a eu des effets positifs sur le public et si/comment, par exemple, l'initiative a répondu aux besoins des personnes, notamment ceux des plus pauvres et des plus vulnérables, ou comment elle a encouragé l'intégration sociale ou l'égalité des genres ou encore, comment elle a amélioré l'accès aux services publics et a facilité la participation, etc... Veuillez donner des détails sur la façon dont l'impact a été mesuré.

11. L'initiative a-t-elle amélioré l'intégrité et/ou la responsabilité dans le service public? (s'il y a lieu)

En 400 mots ou moins, expliquez si et comment l'initiative a-t-elle amélioré l'intégrité et/ou a diminué la corruption dans le service public. Expliquez, par ailleurs, si et comment l'initiative a permis aux populations de demander plus facilement des comptes au gouvernement sur la prestation de services publics. Veuillez donner des informations sur la façon dont cet impact a été mesuré.

12. Est-ce que des mesures spéciales ont été entreprises afin d'assurer un impact positif de l'initiative sur la situation des femmes, des filles et d'améliorer la situation des plus pauvres et des plus vulnérables ?

Si pertinent, en 200 mots ou moins, indiquez les mécanismes, s'il en existe, de mise en place assurant un impact positif de l'initiative sur la situation des femmes, des filles ainsi que sur celle des pauvres et des plus vulnérables.

13. Est-ce que l'initiative a-t-elle été évaluée d'une manière formelle?

En 300 mots ou moins, expliquez si l'initiative a été évaluée d'une manière formelle et précisez les résultats clés. Indiquez comment l'initiative a ciblé de façon active et a incorporé la voix des citoyens.

14. Est-ce que l'initiative est durable et transférable?

En 500 mots ou moins, décrivez comment l'initiative est-elle maintenue (par exemple, en terme de durabilité financière, sociale, économique, culturelle, écologique, institutionnelle et juridique). Décrivez si l'initiative est répliquée ou disséminée dans le service public au niveau national ou international, et/ou comment pourrait l'être.

15. Quels enseignements en avons-nous tirés et de quelles façons l'initiative peut-elle promouvoir le développement durable ?

En 500 mots ou moins, décrivez votre expérience générale quant à cette initiative ainsi que les enseignements que vous en avez tirés sur la façon dont le service public peut soutenir la réalisation du développement durable et les objectifs de développement durable (ODD), y compris pour les plus pauvres et les plus vulnérables.